

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 39-2014

### RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

---

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 23 DÉCEMBRE 2014

MODIFICATIONS (NUMÉRO DE RÈGLEMENT)	
Règlement 39-2014-1 EEV : <b>2022-11-08</b>	Modification de l'article 2 et de l'annexe 1.
Règlement 39-2014-2 EEV : <b>2022-12-14</b>	Modification de l'article 3.

**ART. 1** Les mots et expressions utilisés dans le présent règlement ont le même sens que dans le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou le Règlement sur la signalisation routière (L.R.Q., c. C-24.2, r. 41)

**ART. 2** La circulation des camions et des véhicules-outils est permise sur les chemins publics indiqués sur le plan joint au présent règlement comme annexe 1.

---

M. 39-2014-1 , a. 1

**ART. 3** La circulation des véhicules suivants est permise sur l'ensemble du territoire et en tout temps :

- a) aux camions et aux véhicules-outils qui doivent se rendre à un endroit auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation non-permise afin d'effectuer une livraison locale ;
- b) aux véhicules hors-normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès à la voie de circulation interdite ;
- c) aux remorqueuses ;
- d) aux véhicules d'urgence ;
- e) à la machinerie agricole, les tracteurs de ferme et les véhicules de ferme.

---

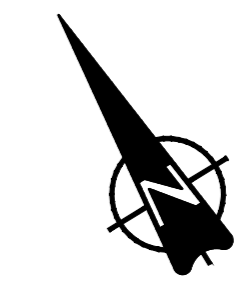
M. 39-2014-2 , a. 1

**ART. 4** Quiconque contrevient à l'article 2 commet une infraction et est passible de l'amende prévue au *Code de la sécurité routière*.

**ART. 5** Le présent règlement remplace le règlement numéro 38-2014.

**ART. 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

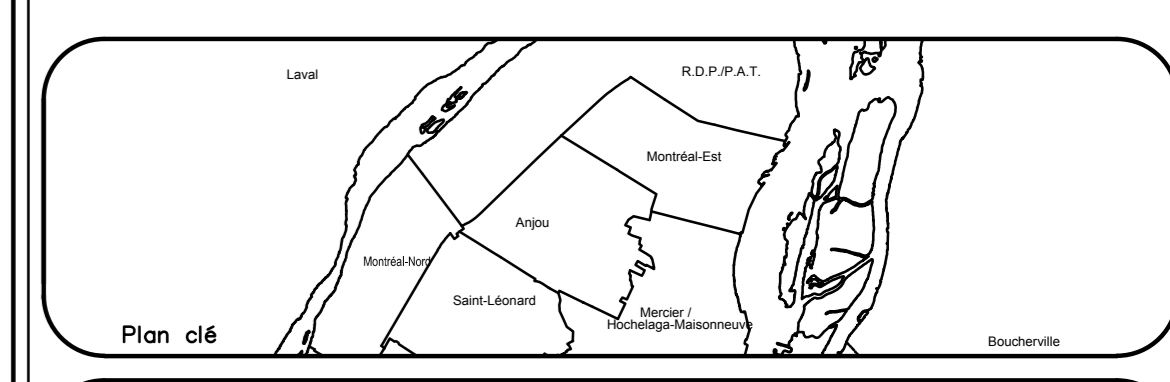
ARRONDISSEMENT POINTE-AUX-TREMBLES



LÉGENDE	
PROPOSÉ	EXISTANT
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12

TRAJET PERMIS ENTRE 7H ET 19H

TRAJET PERMIS EN TOUT TEMPS



Ville de Montréal-Est  
Services techniques

Titre: ANNEXE "A"  
RÈGLEMENT 39-2014  
Projet: Réseau de camionnage de la ville de Montréal-Est

Échelle: Aucune  
Dessiné/ par: [Blank] / [Blank]  
Date: 20-07-2022  
No. dessin: 1/1

Initiales du président  
\_\_\_\_\_  
Initiales du secrétaire  
\_\_\_\_\_